

Adresse du comité de surveillance révolutionnaire d'Agde,
département de l'Hérault, à la Convention nationale, lors de la
séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance révolutionnaire d'Agde, département de l'Hérault, à la Convention nationale, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 330-331;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15618_t1_0330_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Des citoyens soutenoient par le bras des défenseurs de la patrie malades qui formoient un groupe et les aidoint dans la marche; ensuite de quoi il leur fut offert un repas frugal au son de la musique qui termina la fête: le bal civique continua jusque dans la nuit avancée.

Législateurs, soyez notre interprète près de la Convention nationale, dites-lui qu'elle est et qu'elle sera toujours notre point de réunion, dites lui qu'elle continue à tenir son attitude imposante et révolutionnaire et à promener sa massue pour l'appesantir sur tout ce qui surpassera le niveau républicain et qui sera contraire à la Liberté.

Elle vient encore de sauver la patrie, faites lui part de notre empressement à lui témoigner notre reconnaissance sur ses glorieux travaux et ses soins infatigables à rendre le peuple heureux. Qu'elle soit comme le pilote intrépide qui ne quitte le gouvernail du vaisseau qu'il ne soit parvenu au port assuré après avoir bravé la tempête et les écueils et la république est sauvée.

Salut et fraternité.

GALLER, *maire*, GEORGE, *secrétaire et cinq autres signatures*.

s

[*Les républicains soldats de la subdivision commandée par l'adjudant général chef de brigade, Brutus David, commandant à Morlaix, département du Finistère, à la Convention nationale, le 20 thermidor an II*] (28)

Représentans d'un grand peuple,

Des Cromwell, des Catilina modernes vouloient s'abreuver du sang le plus pur de la République, ils avoient aiguisé contre vous leurs poignard liberticides. Et ils ne sont plus. Vous avez dit, et ces orgueilleux pygmées sont rentrés dans le néant. Recevez nos félicitations. Elles sont sincères et pures comme vos cœurs.

O qu'il étoit beau et digne de vous ce spectacle attendrissant que vous donnâtes dans cette nuit d'horreur pour les tyrans, lorsque, environnés de dangers et d'assassins, mais fidèles à votre dignité et inaccessibles à la crainte, vous vous montrâtes résolus à attendre, s'il le falloit, la mort sur vos chaises curules! Permettez-nous de nous enorgueillir de votre constance inébranlable. Restez à votre poste, nos besoins vous y appellent; et du haut de cette Montagne, contre laquelle viendront se briser tous les vices, tous les complots, lancez la foudre du Peuple contre tous ses ennemis.

Nous renouvellons aujourd'hui ce serment sacré et gravé dans nos cœurs: de vivre pour la Convention, ou de mourir avec elle.

Au sortir de l'affreuse guerre de la Vendée, la voix de la Patrie nous a appelés dans le département du Finistère. Nous rougissons de ne pouvoir partager les dangers avec nos frères d'armes de la Meuse, de la Sambre, des Alpes et des Pyrénées. Nos bras cependant ne s'éner-

vent pas dans une molle oisiveté. A la place de lauriers nous cueillions avec nos concitoyens le grain qui doit alimenter la victoire. De guerriers nous sommes agriculteurs. Trop heureux de pouvoir être utiles à la Patrie! L'adjudant général chef de brigade commandant à Morlaix.

BRUTUS DAVID
suivi d'une demi-page de signatures

t

[*Extrait du registre de correspondance des administrateurs du district de Nérac, département du Lot-et-Garonne du 19 thermidor an II*] (29)

Les administrateurs du district de Nérac à la Convention nationale.

Citoyens Représentans,

Vous venés encore une fois de briser par votre courage et votre énergie, les complots des conjurés contre la liberté du peuple. Recevés le témoignage de notre admiration, et permettez nous de confondre notre allégresse, avec celle de tous les vrais amis de la Liberté et de leur patrie; qu'ils périssent tous les ambitieux, les traîtres et les dominateurs; que, semblables à la poussière qu'un temple orageux élève dans les airs, ils disparaissent et soient à jamais anéantis, vive la République une et indivisible, union à la Convention nationale, et mourir pour la Liberté, telle est la devise des administrateurs du district de Nérac.

Copie signée QUADREIL, *président*, LAFITTE, *secrétaire*.

u

[*Le comité de surveillance révolutionnaire d'Agde, département de l'Hérault, à la Convention nationale, le 8 fructidor an II*] (30)

Sauveurs de la patrie nous avons admiré et nous admirerons sans cesse la fermeté et l'énergie que vous avez déployées dans les journées mémorables des 9 et 10 thermidor en pulvérisant le tyran et ses indignes supots: notre adresse du 17 du mois dernier est le garant de nos sentiments d'admiration, de reconnaissance et d'amour pour la Convention nationale qui a toujours été et sera toujours notre seul point de ralliement. Mais par quelle fatalité la chute du tyran qui devoit atterrir l'aristocratie qui de tout temps n'a respiré comme luy que la perte de la liberté et le règne de l'esclavage, a-t-elle pu luy inspirer un maintien assuré, luy permettre ses invectives contre le patriotisme et bientôt des voyes de fait si elle ne rentre dans la poussière. Se peut-il que les ennemis de la patrie qui, aux époques dangereuses pour la liberté, ont manifesté des sentiments indignes de tout républicain français, qui n'ont cessé de

(28) C 320, pl. 1 317, p. 12. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(29) C 319, pl. 1 306, p. 15.

(30) C 319, pl. 1 306, p. 16.

tramer la perte des patriotes; se montrent plus radieux, plus menaçants aujourd'hui que la patrie vient d'être, encore une fois, sauvée par la Convention nationale, Quoy: les hommes de 89 n'auraient échappé à cinq années de périls, que pour se voir en butte aux horreurs de la guerre civile, au moment où la liberté triomphante encore une fois par la mort du nouveau tyran, leur promettoit de jouir paisiblement du fruit de leurs travail pénible et soutenu.

Les propos injurieux et menaçant que se permettent contre les patriotes les parents et amis des détenus, les sarcasmes qu'emploient ces derniers dans les pétitions dans lesquelles ils invoquent l'exécution de la loi du 18 thermidor, sont la preuve des sentiments de haine et de vengeance qu'ils respirent. Les patriotes qui ont su braver jusqu'ici tous les dangers qu'a entraîné la révolution, qui ont terrassé le fédéralisme, qui regrettent de n'avoir pu se joindre à vous pour détruire le tyran Robespierre, savent les mépriser et braver leur colère libéricide; mais le comité de surveillance n'a pas cru devoir vous laisser ignorer le péril auquel sont exposées la tranquillité publique et la liberté dans ces contrées du midi, si les prisons sont ouvertes à des vils conspirateurs à des ennemis prononcés de la liberté et de l'égalité, il a arrêté dans sa sagesse de vous en instruire afin que vous avisés aux moyens les plus prompts d'y remédier. En attendant, les membres du comité faisant partie des patriotes agatois, scauront se rendre dignes de vous: profitant de l'exemple que vous leur avés donné dans les journées à jamais mémorables des 9 et 10 thermidor, ils scauront sans émotion et avec ce male courage qui caractérise l'homme libre, attendre la suite des événements.

Vive la République une et indivisible.

ROM, *président*, ANDRÉ, *secrétaire et cinq autres signatures*.

3

Les canonniers de la section de Popincourt [Paris] envoient à la Convention nationale la somme de 150 L, formant une journée de leur paie, qu'ils offrent pour secourir les malheureuses victimes de l'événement de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

[Adresse des canonniers de la section de Popincourt, du 21 fructidor an II] (32)

Citoyens Représentants,

Les canonniers de la section de Popincourt pénétrés de la plus vive douleur en apprenant le malheureux événement de la poudrerie de Grenelle ne peuvent venir au secours de leurs frères malheureux ni partager leurs maux. Ils viennent dans le sein de la Convention natio-

nale pleurer les malheureuses victimes de l'explosion, et pour soulager les pauvres blessés, ils vous apportent pour les secourir une journée de leur paye, foible secours à la vérité, mais digne de votre hommage, étant donné par des républicains sans-culottes.

Salut et fraternité.

HENO, *capitaine et trois autres signatures*.

4

Le citoyen François Devergile, marchand, rue de Charonne, faubourg Antoine, envoie à la Convention la somme de 50 L pour remplir l'engagement qu'il a pris le 6 août 1791, de fournir tous les ans cette somme pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (33).

[Le citoyen Devergille à la Convention nationale, s.d.] (34)

Aux Représentants du peuple français,

Citoyens,

Le 6 août 1791 j'ay fait la promesse de contribuer tous les ans d'une somme de 50 L pour les frais de la guerre. Je me suis acquitté les années suivantes de cette dette sacrée.

J'envoie la même somme aujourd'hui pour remplir le même devoir et vous prouver de nouveau mon attachement pour la république française une et indivisible.

Salut et fraternité.

LOUIS FRANÇOIS DEVERGILLE

5

Le citoyen Ribié, directeur du théâtre de la République à Rouen [département de la Seine-Inférieure], envoie à la Convention la somme de 633 L produit d'une représentation de ce théâtre, pour secourir les victimes du désastre de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable, et insertion au bulletin (35).

[Le citoyen Ribié au représentant Legendre, le 19 fructidor an II] (36)

Mon frère,

Affligé comme tous les bons français du malheur arrivé à la poudrière de Grenel, je m'empresse de venir au secours des blessés des veuves et des orphelins, en te priant de déposer sur l'autel de la patrie la somme de 633 L produit d'une représentation donnée le 17 du courant à cet effet au théâtre de la république

(33) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(34) C 318, pl. 1 295, p. 1.

(35) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.); *J. Fr.*, n° 713; *M. U.*, XLIII, 348.

(36) C 318, pl. 1 295, p. 3-4. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(31) P.-V., XLV, 132-133. *J. Fr.*, n° 713; *J. Mont.*, n° 131.

(32) C 318, pl. 1 295, p. 5.